



# *Revue de presse*

*Lundi 10 février 2014*

Villa N°69 Lot Benhaddadi  
Chéraga - Alger  
Tél : 021 36 66 86  
Fax : 021 37 23 45  
<http://www.fce.dz>

# SOMMAIRE

<b>A la une</b> .....	<b>3</b>
• Le président de l'Anexal, Ali Bey Nasri, invité du Forum Économie d'El Moudjahid, Exportations hors hydrocarbures : un défi à relever (El Moudjahid).....	3
• 50% des dettes fiscales et sociales effacées : Des centaines de milliards injectés dans les caisses des entreprises publiques (Le quotidien d'Oran).....	6
• L'Algérie veut "booster" les entreprises de réalisation de logements et réduire la part des étrangers (Maghreb Emergent) .....	7
• Le président de la CNPA à propos de l'Article 87 bis : « Une approche pragmatique s'impose» (El Moudjahid) .....	9
• La facture des services dépasse les 11 milliards de dollars : La CAP : «Le dossier sera soulevé à la tripartite» (L'Econews).....	11
• Algérie poste : 1500 établissements postaux seront créés d'ici à 2020 (APS) .....	11
• Pisciculture et pêche continentale : Un guichet unique pour les investisseurs (APS) .....	12
• Agriculture : valoriser le label Algérie (APS) .....	13
• Réalisation d'une cimenterie à M'Sila : Hodna Cement Company s'allie à PPC (L'Econews).....	14
• Laid Benamor P-DG du groupe Benamor : «Il faut que les entreprises algériennes partagent leurs expériences» (TSA) .....	15
• Signature, hier, d'un accord de partenariat entre le PNUD et le groupe Cevital.....	15
<b>Finance/banque/Bourse</b> .....	<b>17</b>
• Partenariat méditerranéen des régulateurs de bourses : 4e rencontre annuelle à Alger les 11 et 12 février (El Moudjahid).....	17
<b>Commerce</b> .....	<b>18</b>
<b>Coopération</b> .....	<b>18</b>
<b>Veille</b> .....	<b>18</b>
• Séminaire le 23 février a Alger : Les risques et les enjeux des assurances (APS) ...	18
• Logement public promotionnel : vers la réduction de la 1ère tranche du prix (APS) .....	18
• JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRES : Cinq cents feux tricolores seront installés en avril (L'Expression) .....	19

## A la une

### **Le président de l'Anexal, Ali Bey Nasri, invité du Forum Économie d'El Moudjahid, Exportations hors hydrocarbures : un défi à relever (El Moudjahid)**



Photos : Nesrine

Les exportations algériennes hors hydrocarbures traversent toujours une passe difficile. Celles-ci sont plombées en l'absence d'une stratégie nationale et d'une vision globale.

Certes, les pouvoirs publics se sont fixé l'objectif de promouvoir les exportations, mais la réalisation de cet objectif tarde à voir le jour. C'est ce qui ressort même des résultats de l'année 2013, qui n'a pas dépassé deux milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures, alors que l'évolution est restée la même qu'en 2012, c'est-à-dire 3%. Cela signifie, surtout, qu'aucune avancée significative n'est réalisée en la matière. Ainsi, notre pays est, aujourd'hui, à la traîne et est même distancé par les pays de la région, en la matière, malgré ses atouts et son potentiel. En fait, la situation des exportations contrastent étonnamment avec le potentiel humain, naturel et matériel dont regorge le pays. Le verdict du président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal), Ali Bey Nasri, est impitoyable : l'Algérie n'exporte pas grand-chose, en dehors des hydrocarbures et produits dérivés de pétrole, et l'économie algérienne entretient en elle le syndrome de l'échec au plan des exportations. Les éclairages apportés par le président de l'Anexal sur la base de la lecture du bilan 2013, année clôturée à près de 55 milliards de dollars d'importations, soit 5 milliards de plus par rapport à 2012 (année clôturée à près de 50 milliards de dollars), montre, si besoin est, que c'est un chiffre très important, qui reflète une augmentation de presque 10%. «Ces cinq milliards de plus, c'est énorme, sachant que l'objectif de la LFC 2009 était la réduction des importations. On avait même affiché un taux prévisionnel de 3%», a-t-il rappelé. En 2009, le pays a importé pour 39 milliards de dollars, comparativement à l'année 2013, où l'on peut dire que «les mesures prises n'ont pas eu l'effet escompté. Il y a eu même l'effet inverse, si nous prenons par exemple la suppression du crédit à la consommation pour les véhicules, il convient de noter que les importations de véhicules n'ont jamais connu une augmentation aussi importante comme c'est le cas aujourd'hui ; nous en sommes à 6 milliards de dollars, ce qui est un chiffre extrêmement important», selon M. Nasri. «Les postes gasoil et l'essence super ont représenté à eux seuls 4 milliards de dollars. L'or importé en petites quantités de 30 millions de

dollars en 2012 a explosé pour atteindre près de 900 millions de dollars d'or importé. Ce sont-là, les deux postes qui ont augmenté de façon importante», at-t-il indiqué.

«L'Algérie importe aussi une moyenne de 13 à 15 milliards de services», a-t-il retenu, ajoutant que «la balance est légèrement négative pour l'année 2013, qui a également a connu un tassement du taux de couverture». D'ailleurs, il faut rappeler que le gouverneur de la Banque d'Algérie a tiré la sonnette d'alarme, au premier semestre 2013. À cela vient s'ajouter le fret maritime qui coûte très cher et dont la balance tourne autour de 5 milliards de dollars.

«Tout ce que nous importons par mer, nous le payons en devise, et c'est dû à l'absence d'un pavillon national», explique M. Nasri, exprimant toutefois une note d'optimisme que suscitent des signaux plus ou moins positifs, que sont, d'une part, les investissements qui seront réalisés par la Sonatrach et qui vont renforcer les capacités de raffinage à plus de 12 millions de tonnes d'ici 2018, donc ce poste ne figurera plus dans les importations, et, d'autre part, pour le fret maritime, une importante enveloppe destinée au réarmement du pavillon national permettra l'acquisition de 25 navires pour renforcer la flotte de l'Algérie. «Ce qui est stratégique à plus d'un titre», souligne le président de l'Anexal. Il a tenu à préciser que si le pays n'exporte pas, ce n'est pas parce qu'il y a faille. C'est que l'essentiel des produits hors hydrocarbures relève de la position des hydrocarbures au sens tarifaire ; un milliard de dollars est exporté par Sonatrach, produits dérivés du pétrole directement. Le deuxième exportateur hors hydrocarbures est Fertial (engrais et ammoniac, produits dérivés du gaz). «Quand on voit l'évolution, ça tourne toujours autour de 3% ; on a exporté 500 millions de dollars, c'était 3%, on exporte 2 milliards, c'est toujours 3%, pourquoi ? Parce qu'il y a une relation linéaire, les exportations hors hydrocarbures suivent le cours des hydrocarbures», a-t-il expliqué. M. Nasri a également affirmé que les augmentations intéressantes obtenues dans les produits manufacturés ont été affaiblies en raison de la baisse des exportations de Sonatrach et Fertial. Dans l'agroalimentaire, des niveaux appréciables ont été réalisés en sucre pour 280 millions de dollars et beaucoup de pattes alimentaires. Le président de l'Anexal a fait savoir ensuite qu'en tout et pour tout, cinq entreprises font 80% des exportations et 10 entreprises font pratiquement 90% des exportations.

«Ceci s'explique par la faiblesse de la structure hors hydrocarbures, pourquoi ? il y a plusieurs raisons, il n'y a pas une faille. Il y a une conjugaison de facteurs, ni les pouvoirs publics ni les entreprises ne veulent aller vers l'exportation des produits hors hydrocarbures», a-t-il concédé, résigné. L'invité du Forum Économie d'El Moudjahid affirme, par ailleurs, qu'en l'absence d'une volonté politique clairement affichée, de moyens juridiques, d'une stratégie de développement des exportations hors hydrocarbures, centrée sur l'action des hommes au niveau de tous les maillons de la chaîne d'exportation, on ne peut parler de promotion des exportations. Ce sont-là, en effet, autant de défaillances qui constituent la pierre d'achoppement pour le développement de ce

créneau.

Il évoque également la nécessité et l'urgence de procéder à l'installation effective du Conseil national consultatif pour la promotion des exportations, dont la création remonte, pourtant, à 2004. Il a également mis l'accent sur l'importance de disposer d'un environnement juridique et réglementaire, et d'un dispositif institutionnel d'appui aux exportations hors hydrocarbures, qui est efficace et en adéquation avec les évolutions du contexte économique mondial (accord avec l'Union européenne, adhésion à l'OMC, etc). «Ainsi, en dépit de l'inflation, le soutien accordé aux exportateurs demeure marginal, bien que les enjeux pour l'Algérie soient considérables», considère le président de l'Anexal qui défend l'approche selon laquelle, notre pays a tout intérêt à redresser en urgence la situation actuelle, en particulier en ce qui concerne le volet agricole, compte tenu des capacités de l'Algérie dans ce domaine, et qui doit faire l'objet d'un examen spécifique.

Il s'agit surtout de permettre aux investisseurs d'exploiter les 50 millions d'hectares de terres agricoles utiles, qui sont à l'état de friche. Il a également insisté sur l'intérêt de développer et de moderniser les infrastructures aéroportuaires de l'Algérie, qui fonctionnent, actuellement, à voilure très réduite. Ainsi, au cœur du sujet, se trouve toute la problématique des contraintes et les distorsions qui empêchent un développement robuste des exportations. «La réforme des pratiques actuelles devrait donc constituer une priorité», a conclu le conférencier.

### **Installation du Conseil national consultatif pour la promotion des exportations : Une instance stratégique**

Quelques jours nous séparent de la tenue de la 16e tripartite, que les opérateurs économiques et les associations patronales affichent leur intérêt de prendre part à ce rendez-vous. Pour sa part, l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal) saisira cette opportunité pour souhaiter vivement la mise en place d'un conseil national consultatif de la promotion des exportations.

Le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal), Ali Bey Naşri, a affirmé, hier lors d'une conférence de presse organisée au Forum Économie d'El Moudjahid, que les mêmes propositions déjà formulées lors de la tripartite d'octobre 2013 seront réitérées pour le rendez-vous du 23 février. Il a insisté, une fois de plus, sur l'accélération de la mise en place du conseil national consultatif de la promotion des exportations. «Nous considérons sa mise en place comme très importante du fait que celui-ci constitue un axe stratégique», a-t-il indiqué. L'installation de cette instance, a fait savoir M. Ali Bey, nécessite seulement la volonté politique des pouvoirs publics, avant d'ajouter que ce conseil aura pour objectif de lever les obstacles et de prendre les mesures de facilitation nécessaires, parce que, précise-t-il, «la relance des exportations hors hydrocarbures demande de mettre en place des mesures tangibles, qui peuvent toucher les différents créneaux liés à l'acte d'exporter». Lors de cette prochaine tripartite, nous demanderons

également, souligne le président de l'Anexal, «l'élargissement du programme de formation consacré aux management et techniques de l'exportation ; l'une des propositions qui sera également soumise à la prochaine tripartite, ainsi que la bonification des crédits». Les exportateurs, par la voix de l'Anexal, estiment nécessaire que l'Agence nationale de promotion des exportations (Algex) soit «déployée au niveau national et international». En matière de réglementation des changes, il a rappelé l'importance du rôle des bureaux de liaison à l'étranger pour l'exportateur. «Nous avons demandé l'implantation de bureaux de liaison à l'étranger», a-t-il affirmé, à ce propos. L'invité du forum a reconnu que «la volonté politique existe, mais ce qui manque, c'est l'application sur le terrain».

### **50% des dettes fiscales et sociales effacées : Des centaines de milliards injectés dans les caisses des entreprises publiques (Le quotidien d'Oran)**

Concocté depuis plus d'une année, le plan d'assainissement financier arrive enfin à sa phase de concrétisation. « Des centaines de milliards ont été injectés ces derniers jours dans les comptes des entreprises publiques sous forme de plans d'investissements ambitieux, constituant une bouffée d'oxygène qui devrait leur permettre de relancer les outils de production, d'autant qu'en parallèle, l'Etat a encore effacé les dettes fiscales et sociales de ces entreprises à hauteur de 50 %», a indiqué hier le président de la commission de préparation du congrès de wilaya de Constantine de l'UGTA, M. Boudjemaâ Rahma. Ajoutant dans ce sens que pas moins de 32 entreprises de la wilaya ont bénéficié de ces mesures dont les grandes entreprises comme l'Endimed, l'ETV (ex. SNTV), Almo Cimenteries, Erriadh et d'autres encore. Pour l'exemple, l'ENMTP a bénéficié d'un plan d'investissement ou de financement à des taux bonifiés estimé à 13 149 milliards de dinars qui s'étale jusqu'en 2016. Ce plan comporte des axes relevant de la modernisation des équipements, la réhabilitation des sites, le lancement de nouveaux projets et la formation de 1500 agents à l'horizon 2016.

Aussi, on prévoit que ce soutien financier devrait permettre le recrutement de 300 agents par an. Globalement, toutes les entreprises qui ont bénéficié de ces mesures s'inscrivent dans cette vision indiquée pour le cas de l'ENMTP, à l'exemple de l'ETV qui doit être dotée dans ce cadre de 100 bus de transport de voyageurs. Tout cela, c'est du déjà-vu et malheureusement, tous les milliards injectés par le passé dans les caisses des entreprises publiques n'ont pas débouché sur les résultats escomptés. Le constat est accablant puisqu'on revient encore sur la même voie d'un échec latent, les entreprises publiques ont avalé des centaines de milliards sans rien donner en contrepartie. Pis, elles se retrouvent au même stade, moribondes ! «C'est du sérum, mais il ne fait pas vivre longtemps», ironisent des experts économistes. L'argent, à lui seul, n'est pas garant du

développement des entreprises publiques, tient-on à rappeler. D'autres avis de spécialistes plus pessimistes estiment qu'on continue avec cet assainissement financier à répondre uniquement à la satisfaction conjoncturelle des besoins sociaux, comme la sauvegarde et création d'emplois sans lien réel avec les règles de l'économie de marché. Les inquiétudes remontent à la surface et l'on craint que ce remède, l'assainissement financier en l'occurrence, prescrit à cette maladie chronique de l'économie nationale ne soit qu'un (autre) coup d'épée dans l'eau. A-t-on pensé à réformer les méthodes de gestion adoptées par ces entreprises publiques ? C'est la question pertinente qu'il faudra poser ou soupeser dans le contexte de cet énième soutien du Trésor public car, sans la révision du modèle de gestion rien de sérieux ne peut en découler. Pour rappel, les EPE qui remontent aux années 1965-1984 sont aujourd'hui des SPA où l'Etat est le seul actionnaire et garant du capital, et dans la réalité, les entreprises publiques économiques n'ont jamais été gérées comme de vraies sociétés commerciales en conformité du droit privé et des fondements de l'économie.

Aujourd'hui, le seul avantage qui se profile à l'horizon est ce crédit à la consommation, consacré justement exclusivement à la production nationale. Un plan de charge tout désigné pour la relance économique des entreprises publiques. Les consommateurs sont là, et il ne leur reste qu'à fructifier cet apport d'argent frais qui vient remplir les caisses, produire en quantité et en qualité en l'occurrence. Hélas ! Les appréhensions sont fortes même chez les syndicalistes de l'UGTA qui ont pourtant participé activement au lancement de cet assainissement financier des entreprises publiques. « Le problème qui se pose réside dans le volet des ressources humaines. Y aura-t-il des cadres compétents et intègres pour gérer ce capital, sachant que nos cadres sont partis à la retraite pour certains et pour d'autres ont fui massivement le secteur public ? », laisse tomber M. B. Rahma. Le piège est ouvert comme un gouffre, saura-t-on l'éviter cette fois-ci en accomplissant un bond à l'économie nationale grâce à cet important et inespéré apport financier ?

### **L'Algérie veut "booster" les entreprises de réalisation de logements et réduire la part des étrangers (Maghreb Emergent)**

Le ministère de l'Habitat et de l'urbanisme compte prendre des mesures pour booster la participation des entreprises algériennes dans la réalisation des différents programmes publics de logements.

La capacité nationale de réalisation des logements est de seulement 80.000 unités /an, pour des besoins exprimés de 250.000 logements/an, a révélé ce matin sur la radio nationale, le ministre de l'Habitat et de l'urbanisme, Abdelmadhjid Tebboune. Ce dernier a déclaré que la part des entreprises publiques n'est que de 5% alors et 32% est accaparé par les opérateurs étrangers. Le secteur privé reste dominant avec 63% de part de marché mais le gouvernement veut réduire davantage le recours aux entreprises étrangères. Pour cela, Tebboune annonce que son

département travaille sur une short-liste de grandes entreprises et de PME publiques et privées ayant réalisé un minimum de 400 logements/an pour les « booster en moyens matériels et humains ». Selon le ministre, seules 25 entreprises à l'échelle nationale ont été classées dans les catégories de 7 à 9 tandis que pour leur capacité à réaliser le plus grand nombre de logements. Le reste est constitué de petites PME, qui ont besoin d'une aide de l'Etat pour augmenter leur taille critique et leur permettre de réaliser des logements en plus grand nombre et rapidement. « Le cahier des charges est en préparation, et d'ici une quinzaine de jours, à la fin du mois en cours au plus tard, cette short List sera élaborée ».

### **Le logement social appelé à diminuer**

C'est le cas de la SGP Injab avec ces 27 sociétés opérationnelles sur le terrain, mais qui n'a réalisé que 3000 logements, souligne le ministre. D'où la décision prise par son département, avec l'aval du Premier ministre, de redéployer cette entreprise en 5 filiales indépendantes. « Je pense qu'en boostant ces entreprises, on pourra faire aboutir les capacités nationales à 120.000 logements/an, », a-t-il ajouté. A propos du logement social, Tebboune a indiqué que ce type de logement ne disparaîtra pas tant que la catégorie des citoyens déshérités existera. Mais il est appelé à diminuer dès lors que les salaires ont connu des hausses substantielles ces dernières années. L'Algérie a réalisé, y compris avec l'apport des entreprises étrangères, entre 120.000 et 150.000 logements de type social, selon M. Tebboune. A la fin du plan quinquennal (2010/2014), les prévisions du département de l'Habitat tablent sur 1,5 million de logements sociaux.

### **Les bénéficiaires du LPP paieront la moitié du premier apport**

S'agissant de la formule LPP (Logement promotionnel public) qui s'adresse à une tranche de revenus qui ne sont pas éligibles à l'AADL, Tebboune observe que la demande sur ce segment est inférieure à celle portant sur l'AADL du fait que cette formule concerne la catégorie des salaires supérieurs. « Nous en sommes à 46.500 dossiers déposés dont 5.000 ont été transférés de l'AADL (citoyens inscrits en 2001/2002 et dont les salaires ont évolué depuis les rendant inéligibles à la formule AADL, Ndlr) », a-t-il déclaré. Le nombre de dossiers acceptés avoisine les 33.000 dont près de 17.000 pour Alger. Environ 8000 dossiers ont été rejetés. Tebboune assure que l'opération commence à prendre forme. A une question sur le montant de la première tranche de 1 million dinar jugée trop élevée par les bénéficiaires, Abdelmadjid Tebboune s'est voulu rassurant : « Je pense que l'ENPI va réduire de moitié le premier apport et la décision finale sera prise à la fin de cette semaine, » a-t-il dit.

## **Le président de la CNPA à propos de l'Article 87 bis : « Une approche pragmatique s'impose » (El Moudjahid)**



D.R

Les conclusions des cinq groupes de travail mis en place à l'issue de la 15e tripartite réunie le 10 octobre 2013, chargés d'élaborer le pacte économique et social de croissance, de proposer les modalités de contribution du Fonds national d'investissement (FNI) au financement de l'investissement national public et privé, de proposer les modalités d'encouragement de la production nationale, à travers le crédit à la consommation notamment, de l'encadrement des actes de gestion, de proposer les modalités facilitant l'intervention des entreprises nationales du BTPH dans la réalisation du programme national d'équipement devront être validées à l'occasion de la prochaine tripartite prévue le 23 février.

Une tripartite à vocation sociale essentiellement au regard de la spécificité de l'ordre du jour retenu pour la circonstance. Il s'agira, entre autres de deux dossiers lourds, en l'occurrence, le crédit à la consommation et le fameux article 87 bis de la loi 90-11 régissant les relations de travail. Lors de la dernière tripartite, le Premier ministre a mis en avant l'ampleur du défi à relever « dans un contexte international difficile et instable qui appelle à un consensus renforcé entre tous les partenaires autour de la bataille de la croissance, de la dynamisation du développement économique national et la relance industrielle, de la création de l'emploi par la construction d'une économie forte et diversifiée et indépendante des hydrocarbures ».

Une démarche qui sous-tend, ainsi, une synergie entre les partenaires du dialogue économique et social » dans le cadre d'un "pacte national de croissance économique et sociale" comme suggéré par le secrétaire général de la Centrale syndicale, M. Abdelmadjid Sidi Saïd. Pour le crédit à la consommation, la question semble être déjà tranchée, sa réintroduction étant étroitement liée à la mise en place d'une centrale des risques par la banque d'Algérie, pour réduire le risque d'un surendettement des ménages. Le ministre du Commerce a affirmé récemment que la relance du crédit à la consommation aura lieu dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2014 ou la loi de finances 2015 étant donné qu'il faille, au préalable, amender l'article 75 de la LFC 2009 qui a annulé ce type de crédit, a-t-il fait savoir. Le sous-groupe chargé de la relance des crédits à la consommation mis en place à l'issue de la tripartite d'octobre 2013 a proposé, dans ce sens,

quatre opérations distillées à travers 10 mesures, dont l'élaboration de la liste des entreprises intéressées par cette formule et la valeur des produits éligibles à ce crédit, ainsi que les modalités et conditions d'octroi de ces crédits. "La liste de ces entreprises qui produisent ou assemblent des biens et/ou services destinés à la vente aux particuliers et dont le taux d'intégration quantifiable et appréciable est égal ou supérieur à 40% sera arrêtée par les administrations, institutions et organisations compétentes", précise le document élaboré à cet effet. La problématique de l'article 87 bis du code du travail reste, par contre, entière. Révision ou abrogation de l'article 87 bis ? L'aboutissement de la réflexion engagée par les parties concernées sur cette question qui préoccupe des milliers de travailleurs et fonctionnaires penche beaucoup plus pour un réaménagement qui arrangerait l'ensemble des acteurs de la tripartite notamment, le gouvernement et les organisations patronales qui évoquent les conséquences négatives en matière de charges supplémentaires difficiles à supporter pour l'entreprise dans le cas où l'article en question serait abrogé. Un avis loin d'être partagé par l'UGTA qui n'a de cesse revendiqué son abrogation depuis 2005 lors des différentes tripartites. Le Premier ministre a donné le ton à l'occasion de la tripartite d'octobre en affirmant que l'économie algérienne "se doit de veiller à l'équilibre entre les nécessités de la performance et de la rentabilité et celles d'une politique sociale visant à consolider les droits des travailleurs et atténuer les inégalités". Le président de la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA), M. Mohand Saïd Naït Abdelaziz adhère pleinement à cette vision en proposant que ce « dossier lourd » soit traité dans le cadre d'une « démarche pragmatique » qui prenne en considération l'amélioration du pouvoir d'achat et l'impact négatif sur la trésorerie. Des éléments pris en charge par le sous-groupe de travail chargé « d'évaluer la contrepartie et les retombées négatives sur l'économie nationale », affirme le président de la CNPA. M. Naït Abdelaziz estime, que « la politique des salaires doit être revue en référence au SNMG ». En fait, il faudra « trouver un dénominateur commun » sur la base de « paramètres » définis comme l'inflation, l'augmentation des prix, etc., car « on ne peut pas augmenter continuellement les salaires sans contrepartie », a-t-il indiqué. M. Naït Abdelaziz, qui reviendra sur la participation du patronat à la prochaine tripartite, a affirmé, que la coordination patronale algérienne (CPA) qui regroupe six organisations, présidée par M. Abdelwahab Rahim, à savoir, la CNPA (Confédération nationale du patronat algérien), la CAP (Confédération algérienne du patronat), la CGEOA (Confédération générale des entrepreneurs et des opérateurs algériens), la CIPA (Confédération des industriels et producteurs algériens), la SEVE (association des femmes entrepreneures, et l'UNI (Union nationale des investisseurs) fera démarche commune. Aussi, la priorité va à la restructuration de la coordination avec un objectif qui sera inscrit dans le long terme, insistera M. Naït Abdelaziz qui souligne la nécessité d'aller vers des assises nationales du patronat pour une action cohérente.

## **La facture des services dépasse les 11 milliards de dollars : La CAP : «Le dossier sera soulevé à la tripartite» (L'Econews)**

La confédération algérienne du patronat, CAP, compte attirer l'attention sur la hausse de la facture d'importation des services, lors de la prochaine tripartite, qui sera organisée le 23 février prochain.

Selon le président de la CAP, Boualem M'Rakach, la fédération du patronat va exposer pour la première fois, le dossier de l'importation des services qui coûte à l'Etat plus de 11 milliards de dollars, déboursés dans le paiement des factures d'expertise et des bureaux d'études étrangers.

M'Rakach dira, à ce propos, que « la facture des services, est égale aux dépenses de l'Etat sur les produits subventionnés », ce qui nécessite, selon lui, « une mobilisation des pouvoirs publics pour l'encouragement et la protection des services offerts par les experts et les bureaux d'études nationaux ».

En effet, d'après les statistiques de la Banque d'Algérie, la facture des services est passée de 4,78 milliards de dollars en 2006 à 11,90 milliards de dollars en 2011. Une augmentation marquée par les nombreux projets enregistrés dans différents domaines économiques, qui ont sollicité l'intervention des cabinets d'études et d'expertise internationaux, notamment dans le secteur du transport aérien et maritime, du bâtiment et des travaux publics, en passant par les banques et les assurances.

Ce recours excessif de l'Etat au service étranger, est justifié, dans la majorité des cas, par l'absence ou la faiblesse de l'expertise algérienne. « Les cabinets d'expertise internationaux, gagnent des millions à travers leurs filiales en Algérie, avec un coût dépassant souvent les 1.000 Euros par individu et par jour », explique un expert en économie.

La libéralisation du secteur des services a exposé l'Algérie à une rude concurrence étrangère. Mais, reprendre confiance dans la compétence algérienne est, peut-être, une décision plus politique qu'économique, qui permettra, en moins, d'arrêter l'hémorragie.

## **Algérie poste : 1500 établissements postaux seront créés d'ici à 2020 (APS)**

Mille cinq cent établissements postaux seront créés d'ici à 2020 sur l'ensemble du territoire national, pour atteindre un total de 5000 agences postales, a annoncé lundi à Alger le PDG d'Algérie Poste, Mohand Laid Mahloul.

"Algérie poste créera 1500 nouveaux établissements postaux sur l'ensemble du territoire nationale pour atteindre un total de 5000 établissements postaux, soit un bureau de poste par 7000 à 10.000 habitants", a précisé M. Mahloul lors d'une conférence-débat sur le thème "Algérie Poste, vecteur et acteur dans le développement économique et social" organisée au forum du quotidien national DK-News.

Le PDG d'Algérie poste a précisé que l'entreprise qu'il représente veille à satisfaire les citoyens en leur fournissant un service de qualité, fiable, adéquat et rapide.

L'ouverture de nouveaux établissements permettra de rapprocher les citoyens des agences postales et de limiter les délais d'attente pour les opérations et transactions, a-t-il expliqué.

Les nouvelles agences postales participeront, également, à la création de nouveaux emplois a relevé M. Mahloul qui a ajouté qu'Algérie Poste a aussi consacré un programme pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées et a prévu l'adaptation des guichets à cette frange de la population.

Il a rappelé, en outre, qu'Algérie poste accueillait plus de deux millions de personnes par jour et réalisait, de surcroît, plus de deux millions de transactions journalières.

Pour les régions les plus reculées, le PDG d'Algérie poste a fait savoir qu'un service mobile de la poste sera bientôt effectif et que cent véhicules postaux sillonneront le pays pour rentrer en contact avec les habitants des régions enclavées et satisfaire leurs demandes.

Au sujet des établissements postaux privés, Laid Mahloul a souligné que l'Autorité de régulation de la Poste avait accordé 50 autorisations à des opérateurs privés, pour la distribution des lettres et colis postaux.

S'exprimant sur la disponibilité des liquidités, le PDG d'Algérie Poste a rappelé que cette entreprise travaillait de concert avec la Banque d'Algérie, afin d'éviter les ruptures monétaires.

Parmi les ambitions prochaines d'Algérie Poste, figure l'installation de 600 distributeurs automatiques dans l'année en cours, et le développement des techniques de transactions par Internet, pour les paiements électroniques.

Par ailleurs, le conférencier a indiqué qu'Algérie Poste a satisfait les revendications socioprofessionnelles de l'ensemble de ses travailleurs et que la situation des effectifs a été largement améliorée.

La qualité de service d'Algérie Poste est en "perpétuelle évolution" et "demeure néanmoins perfectible" afin d'assurer aux citoyens des services satisfaisants, a conclu le conférencier.

### **Pisciculture et pêche continentale : Un guichet unique pour les investisseurs (APS)**

Un guichet unique a été ouvert récemment à Ouargla au profit des porteurs de projets dans le domaine de la pisciculture artisanale et de la pêche continentale, dans la région sud-est du pays, a-t-on appris, hier, auprès de la chambre inter-wilayas de la pêche et de l'aquaculture (CIWPA) à Ouargla.

Ce nouveau guichet, installé au niveau du siège de la CIWPA (Ouargla), vise l'orientation et l'accompagnement des jeunes désireux d'investir dans le domaine de la pisciculture artisanale et de la pêche continentale, a précisé le directeur de la CIWPA, M. Faouzi Habita. La CIWPA, en coordination avec la direction locale de la pêche et des ressources halieutiques, garantira la pris en charge technique des porteurs de projets dans le cadre des dispositifs de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ), la Caisse nationale d'assurance

chômage (CNAC) et l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), a-t-il signalé.

Cette opération sera assurée par un staff technique spécialisé dans ce domaine, depuis le dépôt du dossier d'investissement jusqu'à la phase de réalisation du projet, a ajouté M. Habita. Des rencontres scientifiques ont été organisées sur la pisciculture artisanale intégrée dans l'agriculture et sur la pêche continentale pratiquée dans les eaux de barrages, d'oueds et de lacs dans le but de développer ces activités dans la région, a souligné le même responsable.

Le champ de compétence de la CIWPA coiffe six wilayas de la région du sud-est du pays, à savoir Ouargla, Ghardaïa, Laghouat, Illizi, Biskra et El-Oued.

### **Agriculture : valoriser le label Algérie (APS)**

La valorisation du label Algérie "Agrofood Dielna" et la mise en synergie des efforts des professionnels de l'agriculture et de l'agro-industrie ont été mises en avant, dimanche à Constantine, au cours d'une conférence-débat régionale.

Regroupés en prévision du Forum international sur l'eau et l'agriculture, prévu du 15 au 18 mai prochains au Palais des expositions, à Alger, les participants à cette rencontre initiée par la fondation "Filaha Innove" sous le slogan "Synergies fertiles pour la vie", ont fait état de "la nécessité de promouvoir et de valoriser la production nationale à travers les filières clés de notre sécurité alimentaire, notamment celle du lait".

Le président de la fondation, Amine Bensemmane, a souligné, à l'ouverture des débats organisés dans un hôtel de la nouvelle ville Ali Mendjeli, l'importance de la valorisation, de la coordination et des synergies "entre l'amont", qui est l'agriculture, et "l'aval", c'est-à-dire l'agroalimentaire.

Les professionnels des filières de production et de transformation pour la promotion et le développement des produits alimentaires, notamment ceux des filières du lait, des viandes et de l'aviculture nécessitent "davantage d'efforts pour les rendre plus compétitives, plus productives et plus diversifiées", a-t-il indiqué, mettant en exergue le développement de l'initiative privée et du renforcement de la professionnalisation des opérateurs économiques et de leurs organisations interprofessionnelles.

M. Hadj Henni, expert chargé de la valorisation des produits agricoles à la fondation "Filaha Innove", a recommandé de "partager les progrès techniques et technologiques, en adéquation avec les secteurs agricole de l'agro-industrie qui est de plus en plus portée par l'innovation".

Dans son intervention sur "la production du lait et le dilemme de la poudre de lait", M. Hadj Henni a insisté sur l'"impératif" pour les opérateurs de "produire plus pour réduire la facture des importations des produits agricoles notamment de la poudre de lait", précisant à ce sujet que 60% du lait qu'on consomme est importé de l'étranger.

Il a ajouté, à titre indicatif, que pour la seule année 2013, l'Algérie a importé pour 900 millions de dollars de poudre de lait. "Si la production

nationale de ce produit ne s'améliorait pas, l'importation du lait coûterait au trésor public une enveloppe de neuf (9) milliards de dollars au cours des dix prochaines années, le prix de ce produit ayant été revu à la hausse sur le marché international", a-t-il soutenu.

Cet expert a rappelé, dans ce contexte, que l'Algérie a déboursé, lors des dix dernières années, 3,5 milliards de dollars pour l'importation de poudre de lait dont un fort pourcentage est utilisé pour la production des produits dérivés du lait comme le fromage, le yaourt et autres.

### **Réalisation d'une cimenterie à M'Sila : Hodna Cement Company s'allie à PPC (L'Econews)**



Une convention pour la réalisation d'une usine de fabrication de ciment à Meghra dans la wilaya de M'Sila, d'une production de 2,2 millions de tonnes par an, a été signée aujourd'hui par la société algérienne Hodna Cement Company «HCC» et l'entreprise sud-africaine, Petroria Portland Cement Company Limited (PPC).

Le P-dg de la société Hodna Cement Company «HCC», Karim Bencharif, et Ketso Gordhan, responsable de l'entreprise sud-africaine, Petroria Portland Cement Company Limited (PPC), ont procédé, cet après-midi à l'hôtel El Aurassi, en présence du ministre du Développement industriel et de la promotion de l'investissement, Amara Benyounès, à la signature de la convention d'investissement pour l'implantation d'une usine de fabrication de ciment à Meghra dans la wilaya de M'Sila.

Cette usine, créée dans le cadre d'un partenariat privé-privé selon la règle 51/49 régissant l'investissement étranger, entrera en production à partir de juin 2016, selon Bencharif. Il a souligné que le coût prévu pour cette usine est de 28 milliards de dinars, précisant que 80% de ce montant sera financé par les banques et les 20% qui restent seront financés par les deux partenaires. La durée de réalisation de cette cimenterie est de 22 mois. Elle permettra la création de 400 emplois directs et 3500 indirects. La première pierre de la future usine de Meghra sera déposée en juin 2014.

En marge de la cérémonie de signature de cette convention, le ministre du Développement industriel et de la promotion de l'investissement a indiqué qu'«il va y avoir une dizaine d'entreprises de ciment. Elles vont être créées au cours de 2014 et elles entreront en production fin 2016 et début 2017 pour produire largement au-dessus de la demande nationale en matière de ciment».

Selon lui, d'ici 2017, l'Algérie connaîtra une surproduction de ciment devant lui permettre d'aller vers l'exportation de ce produit stratégique en matière de construction. «Ce qui est certain, c'est qu'à partir de 2017, nous allons arrêter totalement l'importation de ciment et nous orientons systématiquement vers l'exportation parce qu'il y aura une surproduction en matière de ciment », a-t-il conclu.

### **Laid Benamor P-DG du groupe Benamor : «Il faut que les entreprises algériennes partagent leurs expériences» (TSA)**

Ce qui manque le plus aux entreprises algériennes, c'est bien le partage de leurs expériences, a affirmé Laid Benamor, Président-directeur général du Groupe Benamor, lors de son intervention à la deuxième journée de la conférence Fikra qui se tient à Alger.

Laid Benamor qui a partagé avec les 1200 participants l'histoire de son entreprise familiale a regretté que les entreprises algériennes évoluent chacune de son côté. « Il y a un manque de conviction des entreprises algériennes qui restent réticentes à l'idée de partager leur expérience et savoir-faire avec d'autres entreprises », a-t-il déploré. Il invite de ce fait les entreprises à adopter cette approche. « J'invite les entreprises à se rapprocher de nous afin de partager les idées et expériences », a-t-il exhorté. Il insiste sur l'importance de progresser ensemble afin de « Réussir ». « La réussite est une œuvre collective », a-t-il martelé.

Le P-DG du groupe Benamor n'a pas caché sa fierté envers son entreprise. « Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli jusque-là », s'est-il réjoui. Il a, ceci dit, noté qu'il reste du chemin à faire. « Il est irréaliste de dire qu'actuellement on peut réaliser une autosuffisance dans le domaine des céréales par exemple », a-t-il souligné. Malgré ce constat, Laid Benamor, tout en restant fidèle à la thématique de la conférence, à savoir l'optimisme, a tenu à adresser un message positif. « Il suffit de commencer et de prendre le temps de relever le défi ».

En marge de la conférence, Issad Rebrab, patron de Cévital a appelé la jeunesse algérienne à être optimiste « la base fondamentale du rêve est l'optimisme », a-t-il dit. Concernant le rachat de FagorBrandt, fabricant d'électroménager, Issad Rebrab n'a pas voulu entrer dans les détails. « Nous n'avons pas encore été retenus, mais nous espérons que nous allons l'être. Nous faisons tout pour atteindre cet objectif », a-t-il dit à ce sujet.

### **Signature, hier, d'un accord de partenariat entre le PNUD et le groupe Cévital**

D.R

La résidence de l'ambassadeur du Japon a abrité, hier, une cérémonie de signature d'un accord de partenariat entre le PNUD et le groupe Cévital. À la faveur de cet accord, pas moins de 10 jeunes n'ayant jamais travaillé seront placés au niveau de plusieurs unités du groupe, situées à travers les wilayas de Béjaïa, Bouira, Jijel, Oran et Sétif.

Il faut dire que c'est dans le cadre du soutien aux efforts nationaux pour la promotion et la lutte contre le chômage que les ministères des Affaires étrangères, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, et l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) ont engagé le projet «Appui à l'accès des jeunes au premier emploi Força», en partenariat avec le PNUD et l'ambassade du Japon en Algérie. Destiné au mouvement associatif, dans une première phase, le projet «Força» est actuellement élargi au secteur privé. Lancé en 2012, ce projet, financé par le gouvernement du Japon, cible les jeunes diplômés rencontrant le plus d'entraves à intégrer le marché de l'emploi, par l'incompatibilité de leurs profils avec les besoins du marché de l'emploi, surtout au niveau des entreprises économiques. Figurent parmi ces diplômés, ceux des sciences humaines et sociales. En somme, le projet Força, qui lance, en fait, une nouvelle approche ciblant la promotion de l'employabilité des jeunes en difficulté d'insertion dans le marché du travail, en partenariat avec le mouvement associatif, d'une part, et le secteur privé, d'autre part, a pour objectif de diversifier les mécanismes aux fins d'augmenter l'employabilité des jeunes. Lors de cette cérémonie de signature de l'accord, l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon à Alger, Tsukasa Kawada, a souligné toute l'importance d'avoir «l'esprit d'entreprise» pour le développement du secteur privé.

Aussi, et après avoir rappelé que l'approche initiale du projet avec le mouvement associatif a permis de placer 60 jeunes auprès de 25 associations, l'ambassadeur mettra en relief qu'aujourd'hui, une expérience est entamée entre le PNUD et le groupe Cevital, comme partenaire pilote du secteur privé. Cette expérience a pour objet, le placement de 10 jeunes personnes au sein des unités du Groupe. «Certes, 10 personnes, ce n'est pas nombreux, mais ce qui est important, c'est d'apprendre l'esprit d'entreprise à ces jeunes gens. Aussi, j'espère que ces jeunes qui seront formés à Cevital puissent contribuer au développement du secteur privé», a souligné M. Kawada. Il convient de signaler, dans ce contexte, que l'approche adaptée est d'ordre «qualitatif», et prévoit l'expérimentation de nouveaux mécanismes favorisant l'insertion des jeunes chômeurs par une adaptation ou une reconversion de profil et amélioration de l'employabilité. Il s'agit également de tirer les enseignements et les bonnes pratiques pour renseigner les politiques d'emploi et de formation pour promouvoir l'emploi des jeunes en Algérie, en répondant à leurs attentes et à celles des entreprises. Par ailleurs, l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon, qui a qualifié le volume des échanges commerciaux chiffré à 10 milliards de DA de «convenable», mais «non suffisant», car ne reflétant pas «la grandeur de nos deux économies», a émis le souhait que ce niveau puisse «se multiplier par 10, ce qui est possible», a-t-il soutenu. Interrogé sur le taux de croissance du Japon, l'ambassadeur a mis en relief que «depuis que le Premier ministre actuel a pris fonction, il y a voilà maintenant un an, l'économie japonaise marche bien». Il relève, à cette occasion, qu'aujourd'hui, «le taux de croissance est de 3%, et cela pour la première fois depuis 20 ans». Dans son

allocution, la représentante du PNUD a souhaité que «beaucoup d'autres entreprises du secteur privé puissent se joindre au projet, et ce pour qu'on puisse vraiment créer un modèle dans lequel le secteur privé contribue à améliorer la formation des jeunes». Il faut dire, dans ce contexte, que grâce à ce projet, des formations spécifiques sont assurées pour améliorer et adapter leurs compétences aux besoins du monde du travail. Ils seront en mesure également de pouvoir augmenter leurs chances de recrutement dans le secteur privé. D'autre part, ce projet tend à augmenter les opportunités d'employabilité des jeunes filles, les diplômés en particulier. «Les jeunes femmes représentent aujourd'hui la majorité des diplômés de l'université (60%), mais restent encore une minorité dans le marché du travail», a souligné la représentante du PNUD.

### Finance/banque/Bourse

#### **Partenariat méditerranéen des régulateurs de bourses : 4e rencontre annuelle à Alger les 11 et 12 février (El Moudjahid)**

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) organise les 11 et 12 février à Alger la quatrième rencontre annuelle du partenariat méditerranéen des régulateurs de valeurs mobilières, a indiqué, hier, l'autorité de régulation du marché financier dans un communiqué. "La tenue de cette réunion annuelle en Algérie est de nature à renforcer l'image de notre pays et de son marché financier dans le pourtour méditerranéen et de confirmer l'engagement de la COSOB en faveur de ce partenariat", a précisé la commission. Cette action s'inscrit aussi dans le sillage de la mise en œuvre de l'ambitieux plan de développement et de modernisation du marché financier algérien, selon la COSOB. Le partenariat méditerranéen des régulateurs de valeurs mobilières regroupe les autorités des marchés de capitaux de dix pays à savoir l'Algérie, l'Egypte, l'Espagne, la France, le Maroc, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Tunisie et la Turquie. La charte instituant ce partenariat a été signée en 2009 à Paris par les régulateurs des marchés de capitaux des pays riverains de la Méditerranée, dont la COSOB. Le partenariat méditerranéen des régulateurs de bourses s'inscrit dans le cadre du processus de Barcelone (Union pour la Méditerranée) et a pour objectif de réunir les conditions nécessaires pour renforcer la coopération opérationnelle entre les régulateurs dans les domaines de la régulation et de la supervision des marchés financiers.

Les membres du partenariat se réunissent au moins une fois par an en séance plénière pour évaluer les progrès accomplis, arrêter les priorités et fixer le programme de travail de l'année à venir. Les rencontres se déroulent sur deux journées : la première étant réservée aux présidents des autorités de marché et la deuxième à un séminaire pour les membres du groupe de travail et qui porte sur un thème choisi au préalable par les membres.

La réunion d'Alger abordera des thèmes liés entre autres à l'information financière des émetteurs, et au financement participatif.

### Commerce

### Coopération

### Veille

#### **Séminaire le 23 février a Alger : Les risques et les enjeux des assurances (APS)**

Un séminaire sur les enjeux et les risques des assurances en Algérie, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française (Cciaf) en collaboration avec Axa Assurance se tiendra le 23 du mois en cours à Alger, a-t-on appris, hier, auprès de la Cciaf. La rencontre qui aura pour thème "Assurances, enjeux et risques" sera animée par de nombreux experts qui aborderont plusieurs aspects de l'assurance des entreprises, indique la même source. L'objectif de cette journée sera d'informer les participants des outils clé de la maîtrise de la gestion des risques, des enjeux sociaux et du marché actuel des assurances. Elle permettra aux entreprises de prendre connaissances des bonnes pratiques et d'expérience de nature à leur permettre d'anticiper les risques, d'intervenir de façon proactive et préventive, précise la Cciaf. Au programme du séminaire figure notamment l'assurance des entreprises et le développement économique, le digital : les nouvelles technologies et l'évolution des métiers d'assurances, les obligations réciproques entre assurés et assureurs ainsi que l'assurance des transports et les incoterms.

#### **Logement public promotionnel : vers la réduction de la 1ère tranche du prix (APS)**



Le montant de la première tranche pour l'acquisition d'un logement public promotionnel (LPP), fixé à 1 million de Da, devrait être réduit à 500.000 Da, a indiqué dimanche le ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville Abdelmadjid Tebboune.

"Je pense que la première tranche sera baissée de moitié, et une décision sera prise en ce sens dans une semaine", a affirmé le ministre qui s'exprimait sur les ondes de la radio nationale.

L'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI), qui prend en charge le programme de logement (LPP), procède à la convocation des souscripteurs éligibles à cette formule dès le 15 février pour payer la première tranche du prix de leur logement.

Evoquant, par ailleurs, le logement social locatif (LSL), M. Tebboune a assuré qu'à la fin du quinquennat 2010-2014, quelque 1,2 million d'unités seront réceptionnées, dont 350.000 logements en 2014.

Il a également réaffirmé, que les logements de location-vente "AADL 2", qu'ils seront réceptionnés avant fin 2015 soulignant que toutes les demandes éligibles pour cette formule seront satisfaites, compte tenu des moyens mobilisés pour l'achèvement du programme (230.000 unités) dans les délais impartis.

### **JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRES : Cinq cents feux tricolores seront installés en avril (L'Expression)**

Les accidents de la route, au nombre de 42.848 recensés en 2013, ont occasionné la mort de 4540 personnes et engendré des blessures à près de 70.000 individus (69.582). Des chiffres effarants en soi qui nécessitent une prise de conscience et des mesures préventives, tous azimuts autour de la «route qui tue». C'est dans cet esprit préventif que le Centre national de prévention et de sécurité routière (Cnpsr), a organisé une rencontre, hier à Alger, réunissant tous les acteurs évoluant de près ou de loin autour de la circulation routière en Algérie. Cette journée d'étude a été rehaussée par la présence du ministre des Transports, Amar Ghoul, entouré par de hauts responsables de l'armée (ANP), la Gendarmerie nationale (GN), la Sûreté nationale (SN) et la Protection civile (PC). Les dégâts provoqués par ces accidents coûtent au Trésor une somme faramineuse faisant dire à Ghoul, qu'elle équivalait au «prix de 20 Boeing ou Airbus.» Pour le ministre, il faut régler le problème «en amont et dépasser le niveau d'analyse et de constat en agissant vite... La prise en charge de cette regrettable situation, réside en une action de sensibilisation de fond et non superficielle», a-t-il souligné en appelant «tous les secteurs concernés à coordonner leurs efforts dans le cadre d'un partenariat bien organisé». Ghoul a indiqué que «huit millions de véhicules circulent actuellement en Algérie, dont 45% sont des poids lourds, transportant souvent des produits dangereux ou sont des véhicules de secours. En 2025, a prévenu le ministre, avec un accroissement annuel de 700.000 unités, ils seront 20 millions. Selon lui, le but à atteindre est d'utiliser rationnellement le rail moderne qui s'étire sur 12.500 km pour le transport de marchandises et créer des connexions directes entre les grands ports du pays et le réseau ferroviaire. Ceci contribuerait énormément à désengorger l'autoroute et les routes secondaires, tout en les sécurisant davantage. En effet avertit le ministre, 97% de ce total, sont des poids lourds qui transportent des marchandises pouvant être acheminées par train. La sécurité routière nécessite un travail quotidien et continu et il faudrait, relève Ghoul, «changer radicalement les méthodes actuelles de travail en impliquant tous les protagonistes, citoyens et

autorités». Les portes sont ouvertes pour des concertations avec les secteurs de l'environnement, de l'intérieur ou tout autre secteur intéressé. Poursuivant ses orientations, le ministre a plaidé pour l'utilisation à outrance du transport en commun, afin de réduire la circulation dont l'impact se traduit par une perte d'énergie et de finances pour l'Etat. Il a toutefois reconnu que l'état de certains véhicules privés de transport est à rénover et à améliorer, ainsi que leur personnel manoeuvrier. Le ministre a souligné que les chiffres terribles annoncés ne sont pas une «fatalité». On peut en sortir, a-t-il dit, en instaurant un travail commun à travers une «culture routière» qui commencerait à l'école primaire ensuite à tous les niveaux afin de sensibiliser le citoyen devant cet accroissement exponentiel de véhicules. Des centres de régulation et de suivi de la circulation routière seront installés, des structures intermodales de transport et des parkings verront le jour pour assainir un tant soit peu la circulation à Alger et dans les grandes villes. Il n'a pas manqué de fustiger les amateurs de vitesse sur les routes indiquant que «certains roulent à 220/240 km/heure, alors qu'un avion ne nécessite qu'une vitesse de 280 km/h pour décoller!» s'est-il exclamé. Il a également parlé d'un nouvel appareil de surveillance appelé communément «le mouchard», qui permet à l'agent de sécurité de vérifier la feuille de route du conducteur, qui ne peut échapper à une quelconque défaillance de conduite. Il a fait savoir par ailleurs, que dans certains pays africains, les véhicules en surcharge paient une contravention égale à tout kg de surcharge constaté.